Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Pasquier Nicolas 2020-CE-108
Soutien aux structures organisant des activités destinées aux enfants et aux jeunes durant l'été 2020

I. Question

Des pans entiers des acteurs économiques, associatifs et culturels ont vécu ces dernières semaines dans l'attente des annonces hebdomadaires des autorités fédérales et cantonales afin de connaître leur sort.

Même si les assouplissements annoncés le 27 mai permettent à de nombreux acteurs culturels et associatifs de redémarrer leurs activités, le risque est pourtant encore grand que les enfants et jeunes se retrouvent privés de toute une série d'activités cet été et ne fassent les frais de cette crise. En effet, bon nombre de familles n'auront malheureusement pas la possibilité de partir en vacances en raison des limitations encore imposées aux voyages ou des difficultés financières résultant de la crise. Par ailleurs, il est probable que certains parents pourront plus difficilement prendre des vacances durant l'été, par exemple si leur activité vient de redémarrer. Enfin, et ce n'est pas négligeable, de nombreux grands-parents resteront indisponibles pour assurer la garde des enfants, afin d'éviter les risques.

Quant aux enfants, ils auront été nombreux à voir leur activité physique se réduire pendant la période de fermeture des écoles et les vacances scolaires de Pâques. Les conséquences sur la santé d'une sédentarité accrue sont connues, mais l'isolement social, l'interruption des routines usuelles, et parfois l'exposition accrue à la violence ou à la maltraitance sont d'autres effets possibles de ces mois de mars, avril et mai particuliers.

Accueillir des enfants et des jeunes lors d'activités variées et encadrées permettra aussi de favoriser la prévention face à la pandémie et d'offrir des stages et des petits jobs d'été à des jeunes adultes et étudiant-e-s qui occupent d'ordinaire les postes d'encadrement lors de ces activités ou qui ne trouvent pas de jobs d'été dans les autres secteurs économiques en raison de la crise.

Il est donc à plusieurs titres d'intérêt public d'éviter de garantir une offre d'activités variée cet été à l'attention des enfants et des jeunes résidant dans notre canton. De nombreux acteurs culturels ou sportifs, privés ou bénévoles, offrant chaque été des activités ont malheureusement déjà annulé leurs prestations pour 2020. D'autres seraient tentés de le faire au vu des éventuels surcoûts, de l'obligation de diminuer les effectifs accueillis ou des difficultés de mettre en place les concepts de protection et de distanciation. Pour éviter une diminution drastique de l'offre, il est envisageable

que le canton soutienne ces acteurs par une subvention extraordinaire ou par un soutien logistique pour les aider à respecter les règles sanitaires qui doivent être appliquées.[1]

Les enfants et les jeunes ont plus que jamais besoin de bouger, de découvrir, et de suivre des activités encadrées, cet été 2020. Soutenons les acteurs qui souhaitent leur offrir des activités !

Ainsi je me pose les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis que les activités pour enfants et jeunes pendant les vacances d'été revêtent en 2020 une importance particulière ?
2. Le Conseil d'Etat ou l'organe de conduite cantonal ont-ils étudié la possibilité d'apporter aux structures organisant habituellement des activités à l'attention des enfants et jeunes :
   > un soutien financier par la création d'un fonds à disposition du Service de l'enfance et de la jeunesse ou par l'attribution d'une aide forfaitaire par enfant et par jour comme cela se fait dans les cantons voisins ;[2]
   > un soutien logistique, par exemple, par la mise à disposition de matériel de protection ou de désinfectants.

5 juin 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis que les activités pour enfants et jeunes pendant les vacances d'été revêtent en 2020 une importance particulière ?

De manière générale, le Conseil d'Etat relève que les vacances sont un élément essentiel à la santé et au bon développement des enfants et des jeunes et que les activités proposées durant l'été contribuent à leur équilibre.

Les camps sont aussi importants pour les hébergements collectifs et profitent à l'offre touristique existante dans diverses destinations du canton. A titre d'exemple, l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) contribue à un programme dénommé « L'école à la découverte du canton de Fribourg », programme se déroulant durant l'année scolaire et organisé par l'Association suisse des accompagnateurs en montagne – Section Fribourg (ASAM).

L'année 2020 est marquée par la pandémie du Covid-19. Le canton de Fribourg, dans le respect des directives de la Confédération, a mis en place les mesures pour lutter contre la propagation du Covid-19. Entre le 13 mars et le 11 mai 2020, les structures d'accueil ont vu leur exploitation très fortement limitée en raison de cette pandémie et l'enseignement en présentiel dans les écoles a été interdit.

---

[1] L'association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ) a par ailleurs préparé un plan de protection à l'attention de ses membres. D'autres plans peuvent s'appliquer selon les circonstances ou les organisateurs.

[2] Le canton de Neuchâtel a créé un fonds de 200 000 francs sur mandat du Conseil d'Etat et alloué à la déléguée enfance-jeunesse. Les cantons de Vaud et Genève attribuent une aide calculée par enfant et par jour.

En parallèle à ces décisions, il a été recommandé aux autres champs d'activités extrascolaires d'éviter tout risque de propagation du virus, notamment en cessant momentanément toute offre.

Avec les perspectives d'ouverture, la Confédération a décidé de simplifier et d'unifier les consignes relatives aux plans de protection. Tout le monde doit continuer à respecter les règles d'hygiène et de distance et désormais les mêmes consignes s'appliqueront à tous les plans de protection. A cet égard, le Conseil d'Etat peut affirmer que la période des vacances d'été 2020 est particulière, puisque les activités pour les enfants et les jeunes durant l'été doivent se dérouler dans le respect des mesures sanitaires. Ces activités doivent être organisées afin de permettre la mise en place des processus de traçage et de suivi définis par les autorités fédérales et cantonales.

Le Conseil d'Etat est conscient que tous les enfants n'ont pas vécu le confinement de la même manière et que la possibilité de prendre part à des activités durant les vacances d'été peut amener des « bulles d'air » à certains enfants. Il relève que le retour à la quasi normalité annoncé par la Confédération le 19 juin dernier permettra aux enfants et aux jeunes de profiter des activités estivales, tout en respectant les mesures d'hygiène et de distance.

2. *Le Conseil d'Etat ou l'organe de conduite cantonal ont-ils étudié la possibilité d'apporter aux structures organisant habituellement des activités à l'attention des enfants et jeunes :*
   - *un soutien financier par la création d'un fonds à disposition du Service de l'enfance et de la jeunesse ou par l'attribution d'une aide forfaitaire par enfant et par jour comme cela se fait dans les cantons voisins ;*
   - *un soutien logistique, par exemple, par la mise à disposition de matériel de protection ou de désinfectants.*

Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) offre un soutien méthodologique ou financier aux communes, dans le cadre de la subvention enfance-jeunesse « Je Participe ». Il soutient également les activités de l'association cantonale FriTime et celles de Frisbee, le réseau cantonal des organisations de l'enfance et de la jeunesse. Des projets d'envergure locale ou régionale reconnus par les communes comme étant constitutifs de leur politique peuvent être soutenus dans ce cadre. Frisbee a d'ailleurs ouvert en juin dernier un nouveau site qui récence les activités enfance et jeunesse, en particulier durant l'été 2020 (hobby.frisbeenet.ch).

Le Conseil d'Etat est favorable à l'émergence d'activités d'envergure locale ou régionale, en particulier si les activités durant les vacances scolaires proposées s'inscrivent dans la politique de promotion de l'enfance et de la jeunesse développée par les autorités cantonales. Il constate toutefois qu'il n'est ni possible ni efficace de mettre sur pied un dispositif entièrement nouveau. Au vu des délais extrêmement rapprochés, il entend attribuer le soutien par l'intermédiaire des processus déjà existants.

Ainsi, le Conseil d'Etat propose d'élargir les critères d'attribution pour soutenir les structures organisant des activités destinées aux enfants et aux jeunes durant l'été 2020 et d'accorder un montant de 30 000 francs sur le budget 2020 de la subvention enfance-jeunesse « Je participe ».

Enfin, le webshop instauré par l'OCC termine ses activités en même temps que prend fin l'engagement de l'OCC, soit le 30 juin. Il n'est ainsi pas possible d'accorder un soutien logistique aux diverses structures.

29 juin 2020